



Logement possédant des vices cachés

Par **lilas33**, le **03/11/2008** à **00:00**

Bonjour,
Je loue depuis février 2008 un logement qui me semblait être le logement idéal. En réalité, tel n'a pas été le cas. En effet, au fur et à mesure du temps je me suis rendue compte qu'il contenait des vices cachés. D'abord, la vmc (système d'aération) ne fonctionne pas du tout ce qui entraîne des problèmes d'humidité. De plus, le cumulus ne fonctionne qu'en marche forcée. Enfin, de la moisissure commence à se former sur les murs entraînant des problèmes de santé pour mon ami et moi même. Bien évidemment, l'agence me louant l'appartement s'est bien gardée de me révéler ces vices cachés qui apparemment sont communs à un second appartement. La personne occupant le second appartement ainsi que moi même avons à plusieurs reprises, chacun de notre côté, signaler ces problèmes à l'agence qui n'a pas l'air de vouloir beaucoup faire avancer les choses. De ce fait, j'aimerais savoir ce qu'il faut faire et éventuellement les démarches à suivre pour faire avancer les choses car il n'est plus possible de continuer dans ces conditions là.
Je vous remercie par avance pour vos précieuses réponses.